



**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE**  
**ARRONDISSEMENT DE BRIEY**  
**CANTON DE BRIEY**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE**  
**BRIEY**

**Compte rendu des délibérations du conseil de communauté**

Convoqués le  
16 juin 2009  
Affiché le  
18 juin 2009  
Titulaires : 34  
Présents : 26  
Absents : 4  
Excusé : 1  
Suppléants : 3

**SEANCE DU 25 JUIN 2009**

L'an deux mille neuf, le vingt cinq juin à dix neuf heures trente, la communauté de communes du Pays de Briey s'est réunie à l'Espace Culturel Saint Pierremont sous la Présidence de Monsieur Guy VATTIER.

**MEMBRES TITULAIRES PRESENTS** : Mesdames AUDDINO – BELLARIA – LEONARD - LEVASSEUR – MOURTON – BLASINSKI – MUSATO – THOUVENIN - Messieurs BERG – DI BENEDETTO - DANTE – BELISSONT - VATTIER – DIETSCH – MIANO – WOJDACKI - DUPONT– ROTT - DECLERCK – JEAN PHILIPPE - JODEL– BENAUD - HENRY – FORTUNAT – HIRSCH - SANTORO.

**MEMBRES TITULAIRES EXCUSES** : Madame BRAUN

**MEMBRES TITULAIRES ABSENTS** : Madame AGOGUE – Messieurs COLLINET - VICARI – JACOB .

**MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS** : Monsieur LAURIOL remplace Monsieur JANEZIC – Madame OCHLIK remplace Monsieur PERTUY – Monsieur BOUCHER remplace Monsieur HYPOLITE.

**INVITES PRESENTS** : Madame SARAZIN - Messieurs KUSIOR – SARAZIN - TOVANY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur DI BENEDETTO.

-----

**1 – Etude de faisabilité pour la remise en service des anciennes ressources en eau du territoire :**

- **Puits Saint Pierremont à Mancieulles**
- **Source de Mance**
- **Prise d'eau du Woigot (station de Dolhain) à Briey**

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité :

- valide le plan prévisionnel d'investissement et de financement, ci-après :

<b>investissement</b>		<b>financement</b>	
Coût de l'étude	16 350 € HT	Subvention Agence de l'Eau	4 905 € HT
		CCPB	11 445 € HT
<b>Total HT</b>	<b>16 350 €</b>	<b>Total</b>	<b>16 350 € HT</b>

- autorise le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour une subvention.

## **2 – AGAPE : appel de cotisation 2009**

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, décide de verser une cotisation de 2,30 € par habitant, soit 23 347,30 € pour 2009.

## **3 – Autoriser le Président à signer l'acte notarié pour la servitude de tréfonds Mance Manciuelles**

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, autorise le Président à signer ledit acte notarié.

## **4 - Recouvrement d'intérêts moratoires à l'encontre de l'Etat.**

La loi n°200-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques, en transposant, dans ses articles 54 et 55, les termes de la directive européenne n°2000/35/CE du 29 juin 2000 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, instaure un délai maximal de paiement dans les marchés publics. Elle prévoit également que les collectivités territoriales et établissements publics dotés d'un comptable de l'Etat sont remboursés par l'Etat, de façon récursoire, de la part des intérêts versés imputables au comptable.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, autorise le Président à recouvrer la somme de 45 € (3 x 15 €) correspondant aux pénalités de retard pour le paiement de 3 factures SNCF.

## **5 - Remboursement de frais au Directeur des Affaires Culturelles.**

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité autorise le remboursement au Directeur des Affaires Culturelles la somme de 55,70 € correspondant aux frais d'essence, engagés et payés par lui même dans le cadre de la location d'un véhicule pour le transport d'artistes pour le spectacle « Récitatif Toxique »

## **6 – Affectation de résultats complémentaires**

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, décide l'affectation des résultats complémentaires comme suit :

<b>POUR MEMOIRE (2007)</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE: EXCEDENT</b>	
<b>DEFICIT</b>	
<b>A) EXCEDENT AU 31/12/2008</b>	446 396,43 €
Affectation obligatoire:	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
<b>SOLDE DISPONIBLE:</b>	
affecté comme suit:	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068) <b>DCC du 26/03/2009</b>	<b>161 344,55 €</b>
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	<b>161 027,82 €</b>
* <b>affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (2009)</b> (si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour .....€)	<b>124 024,06 €</b>
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 20...(N+2) (1))	
<b>B) DEFICIT AU 31/12/2008</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter	
Excédent disponible (Voir A - Solde disponible)	
<b>C) LE CAS ECHEANT:AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</b>	

## **7 – Application de l'article 118 de la loi de simplification et de clarification du droit du 12 mai 2009**

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, décide l'application, au taux maximum, de l'article 118 de la loi de simplification et de clarification du droit du 12 mai 2009 (JO du 13 mai 2009) qui prévoit que dorénavant, les indemnités de fonction des Présidents et des Vice-présidents seront calculées par référence à la population totale des communes, soit par rapport à la tranche 10 000 – 19 999 habitants (recensement officiel), à compter de la date de la publication officielle.

### **INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT**

	Population	Taux maximal (en % de l'indice brut de référence 1015	Montant	
			annuel	mensuel
<b>Président Guy VATTIER</b>	10 000 à 19 999	48,75	21 952,03	1829,34

### **INDEMNITES DE FONCTION DES VICE-PRESIDENTS**

	Population	Taux maximal (en % de l'indice brut de référence 1015	Montant	
			annuel	mensuel
<b>1<sup>ER</sup> Vice-président André FORTUNAT</b>	10 000 à 19 999	20,63	9 289,65	774,14
<b>2<sup>e</sup> Vice-président Jean-François BENAUD</b>	10 000 à 19 999	20,63	9 289,65	774,14
<b>3<sup>e</sup> Vice-président Didier DANTE</b>	10 000 à 19 999	20,63	9 289,65	774,14
<b>4<sup>e</sup> Vice-président Colette BLASINSKI</b>	10 000 à 19 999	20,63	9 289,65	774,14
<b>5<sup>e</sup> Vice-président Gabriel DECLERCK</b>	10 000 à 19 999	20,63	9 289,65	774,14

**8 - Information : Syndicat Fensch Lorraine : note de synthèse annuelle sur les données relatives à la qualité de l'eau distribuée**

➤ **COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

**9 – Dossiers de demande de subvention pour des ravalements de façades**

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, valide la liste de demande de subvention ci-après :

N°	Bénéficiaire	Adresse de l'opération	Devis TTC	Taux de Subvention	Montant de la subvention sollicitée	Date d'enregistrement CCPB
1	Mr Lucien HERBIN	3, rue du Pont 54150 MANCE	4 478,47 €	15 %	617,77 €	04/05/2009
2	Mr Cyril GILLE	21, rue de Lorraine 54150 BRIEY	11 342,72 €	20 %	1500,00 € (plafond)	04/05/2009
3	Mme Chantal VALLI	3 ter, rue de l'Eglise 54150 LES BAROCHES	4 689,08 €	20%	937,82 €	04/05/2009
4	Mairie de Lubey	26, rue de Verdun 54150 LUBEY	6 645,93 €	20 %	1 329,19 €	27/05/2009
5	Mr Alain BILLON LAROUTE	8, rue Paul Barbé 54150 MANCE	3 500,00 €	15%	525,00€	27/05/2009
6	Mr Jacques L'HOTE	15, rue Alice Lavalée 54150 BRIEY	4 027,04 €	15 %	604,06 €	04/06/2009
<b>TOTAL</b>			<b>34 683,24 €</b>	-	<b>5 567,84 €</b>	-

➤ **COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE**

**10 - Opération de modernisation des devantures commerciales : tableau récapitulatif des décisions d'octroi de prime.**

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, valide le document.

**11 - Concours équestre CSO/Amateur/Pro des 5 et 6 septembre 2009 : validation du tableau des épreuves et des engagements.**

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, valide le tableau des épreuves et les différents engagements ci-après.

## Tableau des épreuves, des engagements et des dotations

<b>Samedi 5 septembre 2009</b>				
	<b>hauteur</b>	<b>catégories</b>	<b>dotations</b>	<b>engagements individuels</b>
Matin	0,95 m	Amat et club	200 €	15 €
Après midi	1,05 m	Amat et club	250 €	15 €
	1,10 m	Amat et pro	300 €	17 €
	1,15 m	Amat et pro	350 €	17 €
<b>Dimanche 6 septembre 2009</b>				
Matin	0,95 m	Amat et club	200 €	15 €
	1,10 m	Amat et pro	300 €	17 €
Après midi	1,00 m	Amat	300 €	17 €
	1,15 m	Amat	500 €	20 €
	1,20 m	Amat et pro	400 €	17 €

Nota :

Pro = professionnel

Amat = amateur

La Fédération Française d'Équitation récupère 4,65 € par engagement.

### ➤ **COMMISSION CULTURELLE**

#### **12 - Convention Région Lorraine et CCPB**

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, autorise le Président à signer une convention avec la Région Lorraine pour le renouvellement de la carte lorraine multipass culture.

#### **13 – Evolution du mode de gestion du projet de développement du spectacle vivant : proposition de création d'une régie personnalisée, établissement public, industriel et commercial et validation du calendrier .**

Depuis plusieurs années la Communauté de Communes s'est engagée dans une politique culturelle publique pour le spectacle vivant. Cette politique présentée dans le texte « Propositions à quatre ans pour le développement du spectacle vivant 2006-2009 » a permis au service d'action culturelle de la collectivité de mettre en œuvre un projet à quatre ans. Cette démarche fait l'objet d'une convention de coopération entre la Communauté de Communes, l'Etat, la Région et le Département.

Aujourd'hui, au regard des objectifs politiques de la Communauté de Communes et des modalités de mises en œuvre du projet d'activités et de fonctionnement dans le cadre d'un mode de gestion en régie directe, des contraintes de différentes natures pèsent sur le projet, elles freinent sa structuration et la réalisation des objectifs d'améliorations définie dans la contractualisation.

La collectivité, en partenariat avec Arteca centre de ressources pour la culture en Lorraine, a souhaité initier un chantier de définition d'un outil de gestion adapté au développement du spectacle vivant.

Le document « Projet territorial culturel et modes de gestion » propose une synthèse des scénarios possibles en terme d'évolution des modes de gestion.

Au regard des scénarios, la Commission Culturelle et le Bureau ont validé le principe de la création d'une régie personnalisée au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité, moins deux abstentions (Mesdames AUDDINO et OCHLIK) valide:

- la création d'une régie personnalisée pour le spectacle vivant
- le calendrier pour une mise en œuvre opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2010

Le 1<sup>er</sup> Vice-président,

André FORTUNAT,  
Maire de Mancieulles.